

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Versement d'une aide financière aux travaux dans le cadre du dispositif prêt « Hautes Terres Rénov habitat »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté ;

Vu le budget primitif principal 2026 ;

Considérant les objectifs définis dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable et notamment l'objectif n°2.1 « répondre au défi démographique en proposant une offre d'habitat adaptée et qualitative » ;

Considérant le dispositif « Petites Villes de Demain » initié par l'État et visant à accompagner un millier de villes exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité (villes de moins de 20 000 habitants), et leurs intercommunalités ;

Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale et notamment son article 5-2 ;

Vu la délibération n°2025-CC-097 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2025 portant mise en place du dispositif de prêt « Hautes Terres Rénov habitat » en faveur de la rénovation de l'habitat de résidences principales du territoire, et validation de la convention de partenariat avec le Crédit Agricole Centre France ;

Vu la convention de partenariat avec le Crédit Agricole Centre France ;

Vu la délibération n°2025-CC-148 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025 portant convention de partenariat pour la mise en place d'un dispositif de prêt « Hautes Terres Rénov habitat » avec le Crédit Agricole Centre France – Avenant n°1 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Crédit Agricole Centre France ;

Vu la décision n°2026-DPRSDT-123 en date du 05 mai 2026 portant attribution d'une aide financière aux travaux dans le cadre du dispositif prêt « HT Rénov habitat » d'un montant de 3 778,60 € ;

Considérant le dossier de demande de versement de subvention déposé par le Crédit Agricole Centre France le 15 septembre 2026 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal 2026 chapitre 204 – Subventions d'équipements, article 20422 – Subventions personnes morales de droits privés – Bâtiments et installations opération n°1017 – Prêt HT Rénov habitat ;

DECIDE

Article 1 : De verser une aide financière au Crédit Agricole Centre France d'un montant de 3 778,60 € dans le cadre du dispositif prêt « Hautes Terres Rénov Habitat » ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.